


Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

# Plan Local d'Urbanisme

2ème Révision approuvée le 15 décembre 2005
1ère Modification et Révision simplifiée approuvées le 21 décembre 2006
2ème Modification approuvée le 20 mars 2009
3ème Modification approuvée le 16 décembre 2010

## 4ème Modification du PLU approuvée par DCC du 27/06/2013

## 5 - Annexes

### 5c4 – Note sur l'élimination des déchets

**Toulouse Métropole**
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Toulouse, le 17/2/2012

***Annexes Sanitaires***
***PLU BLAGNAC***

# ***NOTICE DECHETS***

## ***Introduction***

*La Commune de Blagnac a délégué la compétence collecte et élimination des déchets à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse depuis le 1er janvier 2009.*

*La Communauté Urbaine créée par arrêté préfectoral du 24/12/08 regroupe 37 communes pour environ 700 000 habitants.*

- *Aigrefeuille*
- *Aucamville*
- *Aussonne*
- *Balma*
- *Beaupuy*
- *Beauzelle*
- *Blagnac*
- *Brax*
- *Bruguières*
- *Castelginest*
- *Colomiers*
- *Cornebarrieu*
- *Cugnaux*
- *Drémil-Lafage*
- *Fenouillet*
- *Flourens*
- *Fonbeauzard*
- *Gagnac sur Garonne*
- *Gratentour*
- *Launaguet*
- *Lespinasse*
- *Mondonville*
- *Mondouzil*
- *Mons*
- *Montrabé*
- *Pibrac*
- *Pin-Balma*
- *Quint-Fonsegrives*
- *Saint-Alban*
- *Saint-Jean*
- *Saint-Jory*
- *Saint-Orens*
- *Seilh*
- *Toulouse*
- *Tournefeuille*
- *Union (l')*
- *Villeneuve Tolosane*

*La Communauté Urbaine, qui a par ailleurs adhéré à DECOSET pour une partie de la compétence traitement, exploite plusieurs déchèteries.*

## ***Collecte des Déchets***

### ⌦ ***Collecte, traitement et conteneurisation des déchets ménagers et assimilés***

*Collecte*
*Les déchets ménagers et assimilés sont collectés en porte-à-porte, deux fois par semaine.*

*Traitement*
*Les déchets ménagers assimilés sont acheminés à l'usine d'incinération de Toulouse exploitée par la SETMI.*

*Conteneurisation*
*Les collectes sont conteneurisées avec mise à disposition de bacs roulants.*

⌦ ***Collecte, traitement et conteneurisation des matériaux sélectifs issus des particuliers, des déchets verts et des encombrants.***

*Collecte*

➢ *Les emballages ménagers (cartons, cartonnettes, flacons plastiques, acier et aluminium) et les papiers, journaux, magazines sont collectés en porte-à-porte et en mélange une fois par semaine.*

*Après collecte, les emballages ménagers sont acheminés au centre de tri de Bruguieres.*

➢ *Le verre est collecté en points d'apport volontaire, disposés en nombre à proximité des habitats.*

➢ *Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte1 fois par semaine. Les déchets verts sont acheminés vers la plate-forme de compostage de Daturas à Toulouse.*

➢ *Les encombrants sont collectés en porte à porte sur appel téléphonique.*

*Traitement*

*Le verre stocké dans les points d'apport volontaire est collecté à l'aide d'un camion-grue et est ensuite acheminé à la Verrerie Ouvrière d'Albi pour être recyclé.*

*Les emballages ménagers et les papiers journaux magazines sont acheminés au centre de tri de PAPREC à Bruguières où ils seront triés puis mis en balles avant d'être expédiés dans leurs filières de recyclage respectives.*

*Les déchets verts sont transformés en compost.*

*Les encombrants sont triés et valorisés.*

*Conteneurisation*

*Emballages ménagers : Les collectes des emballages ménagers sont conteneurisées avec mise à disposition de bacs roulants.*

*Déchets verts : Les déchets verts doivent être présentés en sacs ou contenants ouverts réutilisables de 100 litres en plastique ou en fagots liés.*

⌦ ***La déchèterie de Blagnac***

*Du 1er octobre au 31 mars : 9h-12h et 14h-18h lundi-merc-jeudi-vend*
*9h-18h samedi*
*10h-13h dimanche*
*Du 1er avril au 30 septembre : 8h30-12h et 13h30-19h lundi-merc-jeudi-vend*
*9h-18h samedi*
*9h-13h dimanche*

*Modalités d'accès*

*Etre habitant de la Communauté Urbaine (Cf. liste des communes CUGT)*

***Cartes :*** *Les habitants y accèdent sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Les gardiens ouvriront la barrière manuellement.*

***Limitations :*** *L'accès est limité aux véhicules de tourisme et aux remorques, et aux véhicules de PTAC inférieur à 3,5 tonnes et de hauteur inférieure à 1,90 m. 3m3/semaine accepté.*

*Déchets acceptés*

*Gravats, végétaux, ferrailles, cartons, tout venant, pneumatiques, DEEE, vêtements, meubles bois, bois vernis, bois brut, palettes, papiers, verre, bouteilles plastiques, huile de vidange, huile de friture, batteries, piles, DMS.*

Toulouse, le 17/2/2012

*Déchets refusés*

*Amiante, bouteilles de gaz, produits explosifs et radioactifs, cadavres d'animaux, déchets automobiles.*